

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



OFFICE NATIONAL D'ASSAINISSEMENT



Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

AAOI N° : 01/CPMP-ONAS/2024

Pour les travaux d'assainissement de la ville de Nouakchott (pôle A)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du PPM de l'Office National d'Assainissement paru sur le site www.arpmp.mr.
2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres International N°01/CPMP-ONAS/2024.
3. L'Office National d'Assainissement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de réaliser les travaux d'assainissement de la ville de Nouakchott (pôle A), dans un délai ne dépassant pas **45 mois** en dehors de la période de marche semi-industrielle conformément à la clause 42.2 b des CCAP du présent DAO.
4. L'Office National d'Assainissement sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux d'assainissement de la ville de Nouakchott (pôle A) ;
5. Le présent appel d'offres est un appel d'offres international ouvert en un seul lot ;
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
7. Le présent appel d'offre a pour objet la réalisation des travaux et des ouvrages suivants :



I. Pour le système des eaux usées :

A- Réseaux des Eaux Usées (EU) – Cette composante comporte :

- Les travaux de fourniture et pose de 104 290 ml de conduite pour le réseau primaire et secondaire en PEHD assainissement CR8 ou PRV assainissement SN5000 répartis comme suit :

- 36 310 ml en DN 250 ;
- 39 800 ml en DN 300 ;
- 12 470 ml en DN 400 ;
- 1 350 ml en DN 500 ;
- 1 260 ml en DN 600 ;
- 4 090 ml en DN 800 ;
- 9 010 ml en DN 1000.

- Les travaux de fourniture et pose de 12 300 en PEHD ou PRV PN10 répartis comme suit :

- 980 ml de conduite DN 160 ;
- 2 310 ml de conduite DN 630 ;
- 9 010 ml de conduite DN 800.

- Les travaux de fourniture et de pose de 66 000 ml en PVC DN200 mm.

- Les travaux de fourniture et de pose nécessaires au raccordement de 23 200 usagers.

Ces travaux comprennent aussi les ouvrages annexes (regards de visite, ...), les traversées des voies (en tranchée et par fonçage), les déviations des réseaux divers existants (réseau téléphonique, eau potable, assainissement, électricité,) et le déclassement des conduites d'assainissement existantes sur le tracé du réseau projeté.

B- Parc des stations de pompage (EU) – Ce volet comporte la construction (F/P) de 29 stations de pompage, de relevage et refoulement de débit variable entre 16 l/s et 960 l/s avec une HMT variant de 6 m à 17 m.

C- Station d'épuration Eaux Usées (EU) – Cette composante consiste à construire une Station d'Épuration (STEP) à boues actives d'un débit moyen y/c eaux parasites de 19 000 m³/j extensible à 33.000 m³/j.

II. Pour le système des eaux pluviales :

A- Réseaux Eaux Pluviales (EP)- Cette composante comprend :

- Les travaux de fourniture et pose de 15 747 ml de caniveaux en BA répartis comme suit :



- 990 ml de dallot LxH = 0,5x0,5 ,
- 8 733 ml de dallot LxH = 0,6x0,6 ,
- 2 436 ml de dallot LxH = 0,8x0,6 ,
- 1 283 ml de dallot LxH = 0,8x0,8 ,
- 667 ml de dallot LxH = 1x0,8 ,
- 1 253 ml de dallot LxH = 1x1 ,
- 385 ml de dallot LxH = 1,2x1 ,

- Les travaux de fourniture et pose de 1 654 de conduite DN 1000 en PEHD ou PRV PN10.

Ces travaux comprennent aussi les ouvrages annexes (regards de visite, ...), les traversées des voies (en tranchée et par fonçage), les déviations des réseaux divers existants (réseau téléphonique, eau potable, assainissement, électricité).

B- Parc des stations de pompage EP – Ce volet comporte la construction (F/P) de 5 stations de pompage, de relevage et refoulement de débit variable entre 150 l/s et 730 l/s avec une HMT variant de 7 m à 13 m.

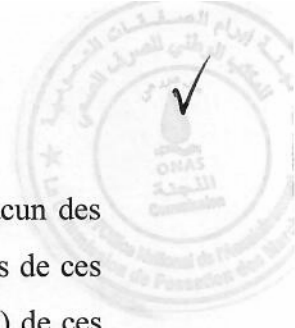
La solution de base (solution Administrative) est conçue en PEHD ou PRV avec des éléments de tuyaux de longueurs égales à 6 m pour les tronçons gravitaires et 12m pour les conduites sous pression afin de réduire les nombres des joints et soudures, et par conséquence les risques d'infiltration des eaux salines de la nappe.

Pour la solution administrative et dans le cas où les regards seront préfabriqués, il y'a lieu de mettre en place au moment du coulage du regard des manchons passe mur avec joints en élastomères.

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement à la solution administrative.

8. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAOI comme suit :

- Un chiffre d'affaires annuel moyen de 3 000 000 000 MRU au cours des trois dernières années (2023, 2022 et 2021). Le chiffre d'affaires doit être certifié par un expert-comptable agréé.
- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, à hauteur de : 1 500 000 000 MRU
- Quinze (15) projets dans l'exécution des travaux publics au cours des dix (10) dernières années,
- Cinq (05) projets de conduites au cours des dix (10) dernières années, comportant des éléments comparables de fourniture et de pose de canalisations, de diamètre intérieur au



moins égal à 400 mm, pour une longueur au moins égale à 10 km pour chacun des projets dont (a) un au moins de canalisation sous pression (b) deux au moins de ces projets doivent être réalisés au cours des cinq dernières années et (1) deux (2) de ces projets au moins doivent être situés en dehors du pays d'origine du candidat.

- Huit (8) projets de stations de pompage au cours des dix (10) dernières années, comportant des éléments comparables de travaux d'équipements de pompage, de génie civil et d'électricité, chacun d'eux présentant une puissance minimale installée de 30 kW, et un débit d'équipement minimal de 500 l/s dont (a) deux (2) au moins de ces projets doivent avoir été réalisés au cours des cinq dernières années et (b) un (1) au moins de ces projets devront avoir comporté des groupes de pompage à vitesse variable ;
- Cinq (5) projets de stations de traitement dont 2 stations d'épuration au cours des dix (10) dernières années, comportant des éléments comparables en matière de process, de travaux de génie civil et d'électricité tels que décrits ci-dessous. Le volume des travaux liés à ces projets doit avoir porté sur des stations de traitement d'une capacité minimum de 10 000 m³/j (soit 66.000 EH/60g) pour les STEPS, et comportant, le cas échéant, tout l'équipement mécanique et électrique, le génie civil, ainsi que les essais, la mise en route et la formation du personnel d'exploitation.
- Le candidat devra également justifier d'une expérience minimale portant sur au moins dix (10) réservoirs de stockage, d'une capacité unitaire minimale de 100 m³. Deux (2) au moins devront avoir été réalisés en béton armé, avec une capacité minimale de 1000 m³ chacun.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : l'Office National d'Assainissement, Tevragh Zeina ZRA 0141, Nouakchott Mauritanie, Tél :45 25 90 97 et Fax : 45 25 88 26, ou www.onas.mr, contre un paiement non remboursable de **100 000 N-Ouguiyas (MRU)** ou son équivalent, versé au compte N° 200 03 19 ouvert au nom de l'ONAS à la BPM. Le document d'appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisi.

10. Les offres devront être rédigées en langue **française** et devront être déposées à l'adresse suivante : **Commission de Passation des Marchés Publics de l'Office National d'Assainissement** : Tevragh Zeina ZRA 0141, Nouakchott Mauritanie, Tél :45 25 90 97 et Fax : 45 25 88 26, **au plus tard le mardi 2 avril 2024 à 11 heure 00 min** heure local. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres

seront ouvertes, **le mardi 2 avril 2024 à 11 heures 20 min heures locales**, en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, au même lieu de dépôt.

11. Une visite des lieux est obligatoire pour les entreprises soumissionnaires et est prévue le **mercredi 13 mars 2024**. Le lieu de rendez-vous est fixé à 09 heures au siège de l'Office National d'Assainissement ;

12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle figuré dans les formulaires de qualification, d'un montant de **150 000 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valable 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, **délivrée ou certifiée par une banque primaire installée ou agréée en Mauritanie**.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

14. Les documents du DAOI peuvent être consultés au niveau de l'ONAS.

Le Directeur Général

Ahmed Zeidane MOHAMED MAHMOUD TALEB MOCTAR

